



Le Conseil d'Etat vient de valider la fusion au rabais et financée par les Surveillant(e)s eux-mêmes... Les 1^{ers} Svt(e)s et Majors devront prendre un ticket et attendre

L'intersyndicale UFAP UNSa Justice, CGT Pénitentiaire, SPS, prend acte du passage en force opéré par le trio FO/DAP/Ministre et de la validation du Conseil d'Etat ce mardi 22 février 2022, d'un projet de fusion au rabais des grades de Surveillant et Brigadier.

Quoiqu'il en soit, l'UFAP UNSa Justice, la CGT Pénitentiaire et le SPS n'abdiquent pas et continuent coûte que coûte à dénoncer cette escroquerie et revendiquer la reconnaissance que l'administration doit aux Personnels de surveillance du Corps d'Encadrement et d'Application (CEA).

À ce titre, l'intersyndicale déposera ce jour, à l'Elysée, à Matignon, au 13 place Vendôme ainsi qu'à la DAP, les 13 829 signatures de la pétition (collectées en 5 jours seulement) exigeant le retrait de ce projet de décret pour un projet plus ambitieux pour l'ensemble des Personnels du Corps d'Encadrement et d'Application.

Contrairement au syndicat patronal et ce qui lui sert de secrétaire général, qui adaptent leur communication pour mieux se défausser et enfumer les Collègues, l'intersyndicale n'a jamais varié ou travesti la réalité !

L'intersyndicale et les Personnels attendent toujours que ce pseudo syndicat démontre les soi-disant mensonges et manipulations dans les communiqués... Tout cela n'est que farce, tromperie et supercherie du Sieur Baudin !

La dernière gesticulation date d'hier, quand ces derniers se gargarisent de la validation du Conseil d'Etat, tout en rappelant qu'ils sont allés chercher cette réforme avec les dents... Tout en oubliant, qu'il y a à peine 5 jours, ils se sont abstenus de voter favorablement sur ce super projet de fusion !... Allô la terre ?!

Et que dire de leur diversion sur la rétroactivité de cette réforme ?!... Ce sont des menteurs !... Là encore, ils ont vendu du rêve et raconté de la « MERDE » aux Agents. Pourquoi ?... Parce que quand il s'agit de textes statutaires, la rétroactivité est systématiquement retoquée par le Conseil d'Etat, au même titre, qu'une Loi ne peut être applicable de façon rétroactive. Par conséquent, entre « vouloir » et « pouvoir », il y a « savoir » et là une nouvelle fois Force Ouvrière a menti par pure démagogie pour faire miroiter cette éventualité !

Ce décret sera comme les autres décrets statutaires, applicable au lendemain de la publication du texte au Journal Officiel !... **L'intersyndicale a toujours eu un discours de vérité, nos écrits sont là pour en témoigner. Tout le monde ne peut pas en dire autant.**

**Bientôt, ils vont nous dire qu'ils sont les inventeurs du fil à couper le beurre !...
Que BAUDIN et sa troupe arrêtent de prendre les Agents pour des « CONS »
et qu'ils assument leur TRAHISON !**